



OCTOBRE 2014



LES  
MINI-GUIDES  
BANCAIRES

[www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)

Le site pédagogique sur la banque et l'argent

# Changer de banque

Le guide de la mobilité



Ce mini-guide vous est offert par :

---

Pour toute information complémentaire,  
nous contacter :  
[info@lesclesdelabanque.com](mailto:info@lesclesdelabanque.com) - 01 48 00 50 05

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901  
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani  
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis  
Dépôt légal : octobre 2014

## SOMMAIRE

---

### **4 Avant-propos**

### **5 Je change de banque pour mon compte**

6 ETAPE 1 : j'ouvre un compte

8 ETAPE 2 : je communique mon nouveau RIB

10 ETAPE 3 : je n'utilise plus mon ancien compte

12 ETAPE 4 : je clôture mon ancien compte

### **13 Je change de banque pour mon épargne**

14 Mon livret A, livret jeune, Livret Développement Durable, Livret Epargne Populaire

15 Mon Plan Epargne Logement , Compte Epargne Logement

16 Mon Plan Epargne Populaire

17 Mes titres, mon Plan d'Epargne en Actions

### **18 Je change de banque pour mon crédit**

19 ETAPE 1 : je demande à la nouvelle banque le rachat de mes crédits

20 ETAPE 2 : j'évalue le coût de l'opération

21 ETAPE 3 : j'accepte le nouveau crédit

22 ETAPE 4 : je suis attentivement la réalisation de l'opération

### **23 Annexes**

24 Modèles de lettres pour le changement de compte

28 Modèles de lettres pour le changement d'épargne

## AVANT-PROPOS

Ce guide vous est remis par votre nouvelle (ou future) banque. Le conseiller de votre nouvelle agence vous assistera dans vos démarches.

**Vous pouvez également consulter le site Internet d'informations pratiques de la Fédération Bancaire Française : [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com). Outre des explications plus détaillées sur chacun des points évoqués dans ce guide, vous y trouverez notamment un lexique de tous les mots techniques et expressions utilisés ici.**

# JE CHANGE DE BANQUE POUR MON COMPTE

Changer de banque n'est pas compliqué. Il suffit de faire les choses dans l'ordre. Un service d'aide à la mobilité bancaire vous sera proposé : il vous permet de confier certaines démarches à la banque.

Si vous ouvrez un nouveau compte bancaire sans clôturer le premier, soyez vigilant dans leur gestion pour éviter d'éventuels impayés : attention par exemple à ne pas émettre de chèque sur un compte alors que l'argent est disponible sur l'autre.

## ETAPE 1

# J'ouvre un compte

## LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR

La banque est libre d'exiger tel ou tel document (voire plusieurs). Elle vous demandera au moins les suivants :

- **une pièce d'identité** officielle comportant photo et signature : Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour temporaire ou de résident ...
- **un justificatif de domicile** : certificat d'imposition ou de non-imposition, titre de propriété, attestation d'assurance, contrat de location, quittance de loyer, facture d'eau, de gaz ou d'électricité...
- **un spécimen de signature** : si le compte est un compte joint, chaque cotitulaire doit déposer un spécimen de signature. Si une procuration est donnée sur le compte, le mandataire devra déposer un spécimen de signature.



## ATTENTION

La banque est susceptible de vous demander de justifier de vos revenus, notamment si vous souhaitez des moyens de paiement.

## LA BANQUE VÉRIFIE QUE

- **vous pouvez réaliser des actes** tels que l'ouverture et l'utilisation d'un compte bancaire (une réglementation spécifique s'applique aux mineurs et aux majeurs protégés),
- **vous pouvez utiliser des moyens de paiement** : vous n'êtes pas interdit d'émettre des chèques (interdiction bancaire ou judiciaire) et n'avez pas fait auparavant un usage abusif de carte bancaire.

## LA BANQUE ME REMET

- **une convention de compte** : vous devez la signer (elle reprend toutes les caractéristiques du compte et les modalités de son fonctionnement : à lire attentivement et à conserver),
- **la liste des prix des services bancaires**,
- des **Relevés d'Identité Bancaire** (RIB) en nombre suffisant.



*La banque peut refuser l'ouverture d'un compte. Vous trouverez des informations sur la procédure du droit au compte dans le mini-guide n° 14 « Le droit au compte » sur [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com).*

## ETAPE 2

# Je communique mon nouveau RIB

Pour que toutes vos opérations habituelles passent désormais sur votre nouveau compte, vos nouvelles coordonnées bancaires doivent être communiquées à tous ceux qui en ont besoin. Vous pouvez :

- soit en confier le soin à votre nouvelle banque,
- soit le faire vous-même.

## JE DEMANDE À MA NOUVELLE BANQUE DE LE FAIRE...

Ceci est possible grâce au service d'aide à la mobilité bancaire que propose la nouvelle banque et qui peut avoir un nom commercial différent selon les enseignes. Si vous l'acceptez, **votre nouvelle banque se chargera** pour vous **de communiquer vos nouvelles coordonnées bancaires**. Ce service est gratuit.

Dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la demande de clôture de compte, la banque de départ propose au client un récapitulatif des opérations automatiques et récurrentes ayant transité sur ce compte au cours des 13 derniers mois. La banque d'arrivée :

- communique à vos créanciers et vos débiteurs vos nouvelles coordonnées bancaires pour que prélèvements et virements se présentent sur votre nouveau compte,
- met en place les virements permanents que vous souhaitez émettre depuis votre nouveau compte.



*La banque ne maîtrise pas le délai dans lequel vos interlocuteurs habituels (société, organisme...) vont prendre en compte vos nouvelles coordonnées bancaires. N'hésitez pas à les contacter si les opérations continuent de passer sur votre ancien compte.*

## ... OU JE PRÉFÈRE LE FAIRE MOI-MÊME

**Vous devez envoyer votre nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à tous les organismes ou sociétés** (électricité, téléphone, impôts, employeur, etc.) qui effectuent des prélèvements ou des virements sur votre compte.

Vous devez donc **les lister avec précaution** pour ne pas en oublier : Reprenez vos 13 derniers relevés de compte. Ainsi, vous serez sûr d'avoir bien pris en compte tous les organismes et sociétés concernés y compris ceux qui ne versent des fonds ou n'effectuent des prélèvements qu'une ou deux fois par an par exemple :

- **de la colonne crédit**, notez les organismes qui vous font des virements réguliers : employeur, Caisse d'Allocations Familiales, sécurité sociale, mutuelle santé, locataire, etc.
- **de la colonne débit**, notez les organismes que vous payez par prélèvement ou virement : impôts, assurance, loyers, électricité, téléphone, internet, remboursement de crédits dans une autre banque, etc.

Adressez rapidement un courrier à chacun en joignant votre nouveau RIB (*voir modèle de lettre en annexe pages 24-25*).

### ETAPE 3

## Je n'utilise plus mon ancien compte

Plus aucun nouveau paiement ne doit se présenter sur votre ancien compte et tous les paiements en cours doivent passer avant de pouvoir clôturer le compte.



*Pour plus d'infos : consultez le mini-guide « bien clôturer mon compte » disponible sur [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com).*

### J'ANNULE LES VIREMENTS PERMANENTS

Vous devez annuler les virements permanents qui étaient en place et que vous avez désormais recréés sur votre nouveau compte (cf. ci-dessus étape 2). Vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible en annexe (page 26)

### JE RENDS MES ANCIENS MOYENS DE PAIEMENT

Pour éviter tout risque d'erreur et toute tentative frauduleuse, **restituez les cartes et les chèques** car ces moyens de paiement appartiennent à la banque. Il est déconseillé de les envoyer par courrier postal. Votre banque pourra selon le cas vous demander de les détruire vous-même :

- coupez la carte en deux avec des ciseaux au milieu de la puce électronique et de la bande magnétique,
- neutralisez les chèques en écrivant en gros caractères « ANNULÉ » en travers de chaque chèque ; vous pouvez ainsi conserver sans risque le chéquier.

### JE LISTE LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT ENCORE EN COURS

- Un chèque donc est valable 1 an et 8 jours à compter de son émission. Il peut être remis à l'encaissement n'importe quand pendant ce délai. Vous devez donc lister tous les chèques encore en circulation : reprenez votre chéquier et pointez vos relevés de comptes avec les talons des chèques. Notez les numéros des chèques émis que vous ne retrouvez pas sur vos relevés de compte, notez leur montant et leur date d'émission.
- Si vous avez utilisé votre carte, vous devez pouvoir assurer les paiements sur votre ancien compte (paiement à distance non encore débité ou paiement avec une carte à débit différé...).

**Faites la somme des chèques non encore présentés et des paiements carte à venir. Laissez sur votre compte la provision nécessaire** à leur paiement le temps utile.



### à noter

**PENSEZ À INFORMER LA BANQUE DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE TANT QUE DES CHÈQUES SONT ENCORE EN CIRCULATION POUR LUI PERMETTRE DE VOUS CONTACTER LE CAS ÉCHÉANT. SI UN CHÈQUE SE PRÉSENTE AU PAIEMENT AU COURS DES 13 MOIS SUIVANT LA CLÔTURE DU COMPTE, LA BANQUE DE DÉPART VOUS INFORMERA PAR TOUT MOYEN APPROPRIÉ QU'ELLE A L'OBLIGATION DE LE REJETER ET DES CONDITIONS DANS LESQUELLES VOUS POUVEZ RÉGULARISER.**

## ETAPE 4

# Je clôture mon ancien compte

**Vous pouvez** demander la clôture si :

- **les opérations par carte et chèques** qui étaient en circulation **ont toutes été réglées** (ou alors vous en avez versé la provision à la banque),
- **et tous les mouvements automatiques** (salaire, pension ou encore prélèvements automatiques) **sont** bien désormais **dirigés vers le nouveau compte**.

Vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible page 27.

La banque fermera le compte dans les 10 jours ouvrés.



*La clôture d'un compte bancaire est gratuite.*

## à noter

**SI VOUS CONSERVEZ DANS VOTRE BANQUE DES PRÊTS OU DES PRODUITS D'ÉPARGNE COMPORTANT UNE ALIMENTATION PÉRIODIQUE (UN PEL PAR EXEMPLE), IL EST POSSIBLE QU'ON VOUS DEMANDE DE CONSERVER UN COMPTE À VUE SUR LEQUEL SERONT PRÉLEVÉS LES REMBOURSEMENTS DES CRÉDITS OU LES ALIMENTATIONS DES PRODUITS D'ÉPARGNE. VOUS AUREZ, DANS CE CAS À L'APPROVISIONNER PAR UN VIREMENT PÉRIODIQUE DEPUIS VOTRE NOUVEAU COMPTE. DANS LE CAS DE REMBOURSEMENT DE PRÊT, VEILLEZ BIEN À CE QUE LES FONDS PARVIENNENT À TEMPS POUR ÉVITER DES POSITIONS DÉBITRICES GÉNÉRATRICES D'AGIOS ET DE FRAIS.**

# JE CHANGE DE BANQUE POUR MON ÉPARGNE

Changer de banque pour son épargne n'est pas compliqué. La procédure dépend cependant du type de produit. Vous trouverez des modèles de lettre en annexe.

---

## Mon livret A, livret jeune, Livret Développement Durable, Livret Epargne Populaire

---

Les produits réglementés ne sont pas fiscalisés ; en contrepartie, vous ne pouvez pas en détenir plusieurs du même type.

La procédure comprend 3 étapes :

- 1. La clôture** de l'ancien livret : L'enregistrement de la clôture déclenche l'arrêté du compte, c'est-à-dire le calcul des intérêts qui vous reviennent depuis le 1er janvier de l'année en cours jusqu'à la date de clôture. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible en annexe (page 28).
- 2. Le virement du solde et des intérêts** : Un délai de quelques jours est généralement nécessaire car le calcul des intérêts est exécuté à la demande. Il ne s'agit pas d'un traitement informatique de masse.
- 3. L'ouverture** dans la nouvelle banque : votre nouvelle banque vous ouvrira le plus souvent un produit identique à celui que vous possédiez dans votre banque de départ. Si le produit que vous possédiez dans votre banque de départ n'est pas distribué par votre nouvelle banque, votre nouveau conseiller recherchera avec vous une solution de remplacement.



*La clôture d'un livret d'épargne est gratuite.*

---

## Mon Plan Epargne Logement, Compte Epargne Logement

---

On peut clôturer un PEL ou un CEL mais on perd ses avantages. Pour le transférer et ainsi éviter sa clôture, **l'accord des deux banques est nécessaire** : aucune n'est tenue d'accepter.

Quand les deux banques sont d'accord, demandez le transfert à votre ancienne agence. C'est elle qui exécute les tâches nécessaires pour transférer à votre nouvelle banque non seulement les données comptables (transfert du solde) mais aussi les données techniques (transfert des droits à prêt et des compteurs fiscaux). Cela permet de ne pas avoir de rupture dans la continuité du produit et de ne pas perdre les avantages que vous avez accumulés.

C'est notamment en raison de cette complexité que ce type de transfert est généralement facturé par les banques (voir les conditions dans le dépliant tarifaire de votre banque de départ).

Vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible en page 29.



---

## Mon Plan Epargne Populaire

---

**Vérifiez** d'abord **que la nouvelle banque est d'accord** pour reprendre le PEP aux conditions qui étaient appliquées par la banque de départ. Le PEP n'est plus commercialisé depuis plusieurs années, on ne peut donc pas en ouvrir de nouveau.

Par ailleurs, si les compteurs fiscaux sont toujours transférables, ce n'est pas forcément le cas des supports financiers sur lesquels le PEP est investi.

Le transfert d'un PEP peut **éventuellement se heurter** à une **impossibilité technique** pour la nouvelle banque de gérer des supports spécifiques à la banque de départ (par exemple des Fonds communs de placement ou un contrat d'assurance-vie).

C'est notamment en raison de cette complexité que ce type de transfert est généralement facturé par les banques (voir les conditions dans le dépliant tarifaire de votre banque de départ).

---

## Mes titres, mon Plan d'Epargne en Actions

---

C'est à votre banque de départ que vous devez demander le transfert.

### LE TRANSFERT D'UN PORTEFEUILLE LIBRE

Il s'agit de transférer des titres qui peuvent être des actions, des obligations, des SICAV... Les Fonds Communs de Placement (FCP) constituent un cas à part qui ne permet pas le transfert. Vous devrez alors soit les maintenir dans votre banque de départ soit les arbitrer contre des valeurs transférables.

Par ailleurs, si votre portefeuille est constitué au moins partiellement de SICAV, vérifiez avec votre nouvelle banque les conditions dans lesquelles elle pourra en assurer la conservation.

Le transfert d'un portefeuille de titres est une opération complexe qui génère des coûts spécifiques et demande beaucoup de contrôles manuels. Faites-vous bien préciser le montant des frais avant d'engager le transfert.

### LE TRANSFERT D'UN PEA

Le transfert d'un PEA est plus complexe qu'un transfert de titres en dépôt libre, notamment en raison des compteurs fiscaux qui doivent être transférés en même temps que le compte titres et que le compte espèces. Plusieurs semaines sont parfois nécessaires pour mener à bien l'opération. Faites-vous préciser le montant des frais avant d'engager le transfert.

# JE CHANGE DE BANQUE POUR MON CRÉDIT

Un crédit ne se transfère pas : si vous souhaitez changer de banque, vous devez faire racheter vos crédits par un autre établissement. Cela consiste à emprunter auprès d'une nouvelle banque et à rembourser la première par anticipation avec ce nouveau crédit. On parle alors de rachat. Voici comment procéder.

## ETAPE 1

### Je demande à la nouvelle banque le rachat de mes crédits

#### LA BANQUE EXAMINE MA DEMANDE

Elle s'assurera comme pour toute demande de crédit de votre situation financière et de vos capacités de remboursement. Elle vous demandera de justifier de vos revenus et de certaines de vos charges (notamment les remboursements correspondant à d'autres crédits que ceux qui font l'objet du rachat).

Vous devrez lui fournir tous les documents utiles (tableaux d'amortissement mais aussi contrats) que vous aura remis l'établissement qui vous a consenti le(s) crédit(s) initial (ux).

#### LA BANQUE ACCEPTE

Votre nouvelle banque n'est jamais obligée d'accepter de racheter vos prêts, même si vous avez transféré chez elle tous vos avoirs. En cas de refus de prêt, elle n'est pas tenue de vous en donner la raison.

L'accord de la banque se manifestera de façon formelle par l'émission d'une offre de prêt.



*Suite à un rachat de prêt, vous pouvez :*

- *soit ouvrir un compte dans la même banque où seront prélevés les amortissements,*
- *soit mettre en place, à bonne date, un virement permanent du montant correspondant, depuis votre compte dans une autre banque.*

## ETAPE 2

# J'évalue le coût de l'opération

### JE PRENDS EN COMPTE LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

- les éventuels **intérêts supplémentaires**, par exemple en cas de durée plus longue du crédit,
- les **indemnités éventuelles** de remboursement anticipé (fonction du type de crédit concerné - immobilier ou à la consommation - et de sa date de conclusion),
- éventuellement les **frais** de dossier, de mainlevée d'hypothèque, de courtage et de notaire, les taux d'assurance emprunteur, de caution mutuelle...

### JE LIS LE DOCUMENT D'INFORMATION

Avant l'offre de prêt, la banque qui accepte de regrouper vos crédits vous remettra un document d'information reprenant ces éléments. Un **tableau** permettra de comparer :

- **d'un côté, les caractéristiques des prêts en cours** (capital restant dû, taux, échéance, etc.),
- **de l'autre celles du regroupement proposé** (nature du nouveau crédit, taux, montant des échéances, durée prévue de remboursement, etc.).

Vous aurez ainsi connaissance des avantages et des inconvénients de l'opération et pourrez prendre votre décision en connaissance de cause.



*Le document d'information vous permet de connaître le coût de l'opération de regroupement et de prendre conscience des différences de garantie et d'assurance par rapport à celles des crédits qui vont être regroupés.*

## ETAPE 3

# J'accepte le nouveau crédit

Avant d'accepter le nouveau crédit, vérifiez bien l'offre de prêt et les éléments suivants :

### LA NOUVELLE ASSURANCE

Le transfert et le regroupement des contrats d'assurance décès / incapacité totale ne sont pas possibles : vous devrez donc souscrire une nouvelle assurance avec de nouvelles garanties, des conditions particulières, des éventuelles exclusions, un nouveau questionnaire de santé, voire des examens. Une fiche standardisée d'information vous sera remise par le prêteur pour cette nouvelle assurance.

### LA NOUVELLE GARANTIE

Selon les cas, vous pourrez opter pour un cautionnement, un nantissement ou encore une hypothèque. Celle-ci nécessitera l'intervention d'un notaire et des frais d'inscription seront perçus par le Bureau des Hypothèques.

### L'ACCEPTATION DU CRÉDIT

Si la proposition de la nouvelle banque vous convient (taux, durée, etc.), retournez signée l'offre de crédit. Vous bénéficiez d'un délai de réflexion (10 jours minimum et 30 jours maximum pour les crédits immobiliers) ou d'un délai de rétractation (14 jours pour les crédits à la consommation) avant la conclusion définitive du prêt.

---

## ETAPE 4

# Je suis attentivement la réalisation de l'opération

---

## LE REMBOURSEMENT DES ANCIENS CRÉDITS

L'opération consiste alors pour votre nouvelle banque à rembourser la banque de départ du capital restant dû au moyen du nouveau prêt qui prend donc effet ce jour-là.

Vérifiez auprès de la banque qui a accepté de reprendre tous vos crédits qu'ils ont bien tous été remboursés.

Une **attestation de remboursement** doit vous être fournie.

Les assurances et garanties des anciens crédits n'ont plus lieu d'être et tombent d'elles-mêmes puisque les anciens crédits sont remboursés par anticipation.

## LE NOUVEAU CRÉDIT

**Conservez précieusement le contrat du nouveau prêt** ainsi que ses annexes (tableau d'amortissement, garanties, assurances, etc.).

# ANNEXES

## ENVOI DU NOUVEAU RIB POUR PRÉLÈVEMENT

Saisir vos nom et prénom  
Saisir votre adresse  
Saisir votre numéro de téléphone  
Saisir votre numéro de compte

Saisir le nom de l'organisme  
Saisir l'adresse de l'organisme

A Saisir le lieu, le Saisir la date

### **Lettre recommandée avec accusé réception**

Référence client : Saisir la référence client ou numéro de dossier

### **Objet : Changement de domiciliation bancaire**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter le changement de mes coordonnées bancaires.

Vous trouverez ci-joint un relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant à mon nouveau compte.

C'est sur ce compte que je vous demande désormais de bien vouloir effectuer les prélèvements. Veuillez m'adresser le mandat de prélèvement que je vous renverrai signé.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signer ici

P.J. : nouveau RIB

## ENVOI DU NOUVEAU RIB POUR VIREMENT

Saisir vos nom et prénom  
Saisir votre adresse  
Saisir votre numéro de téléphone  
Saisir votre numéro de compte

Saisir le nom de l'organisme  
Saisir l'adresse de l'organisme

A Saisir le lieu, le Saisir la date

### **Lettre recommandée avec accusé réception**

Numéro de votre dossier : Saisir le numéro de dossier

### **Objet : Changement de domiciliation bancaire**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter le changement de mes coordonnées bancaires.

Vous trouverez ci-joint un relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant à mon nouveau compte.

C'est sur ce compte que je vous demande désormais de bien vouloir virer toute somme que vous pourriez me devoir.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signer ici

P.J. : nouveau RIB

## DEMANDE D'ANNULATION DE VIREMENT PERMANENT

Saisir vos nom et prénom  
Saisir votre adresse  
Saisir votre numéro de téléphone  
Saisir votre numéro de compte

Saisir le nom de votre banque  
Saisir le nom de votre conseiller  
Saisir l'adresse de votre banque

A Saisir le lieu, le Saisir la date

### **Lettre recommandée avec accusé réception**

Numéro de votre dossier : Saisir le numéro de dossier

### **Objet : Annulation de virement permanent**

Madame, Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique indiquer « de ce jour » ou la date je vous prie de bien vouloir procéder à l'annulation de l'ordre de virement permanent suivant :

Saisir les nom et prénom du bénéficiaire  
Saisir le numéro de compte bénéficiaire  
Montant Saisir le montant en chiffres et en lettres euros.  
Périodicité : Indiquer la périodicité par exemple « mensuel » ou « tous les 5 du mois ».

Tout en vous remerciant, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signer ici

## DEMANDE DE CLÔTURE DE COMPTE

Saisir vos nom et prénom  
Saisir votre adresse  
Saisir votre numéro de téléphone  
Saisir votre numéro de compte

Saisir nom de la banque  
Saisir le nom de votre conseiller  
Saisir l'adresse de la banque

A Saisir le lieu, le Saisir la date

### **Lettre recommandée avec accusé réception**

### **Objet : Demande de clôture du compte n° Saisir le numéro de votre compte bancaire**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir clôturer sans frais pour moi mon compte à vue n° Saisir le numéro du compte à clôturer et de virer le solde vers la banque indiquer le nom de la banque détenant le compte à créditer.

Vous trouverez les références nécessaires sur le RIB ci-joint.

Veillez noter que je vous ai restitué toutes les formules inutilisées de chèque en ma possession ainsi que ma carte bancaire.

Par ailleurs, j'ai fait le nécessaire auprès de vos services pour constituer sur vos livres, en dehors du compte, une provision suffisante pour payer le montant total des chèques et des factures carte encore en circulation.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signer ici

P.J. : nouveau RIB

## DEMANDE DE CLÔTURE D'UN LIVRET D'ÉPARGNE

Saisir vos nom et prénom  
Saisir votre adresse  
Saisir votre numéro de téléphone  
Saisir votre numéro de compte

Saisir nom de la banque  
Saisir le nom de votre conseiller  
Saisir l'adresse de la banque

A Saisir le lieu, le Saisir la date

### **Lettre recommandée avec accusé réception**

#### **Objet : Demande de clôture**

Madame, Monsieur,

Je souhaite clôturer Saisir la date « à compter du ... » mon Indiquer nom du produit concerné numéro Saisir le numéro tenu dans votre agence.

Vous trouverez ci-joint le relevé d'identité bancaire (RIB) où transférer les fonds.

Je vous remercie de me confirmer cette clôture.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signer ici

P.J. : Relevé d'identité bancaire (RIB)

## DEMANDE DE TRANSFERT D'UN PRODUIT D'ÉPARGNE

Saisir vos nom et prénom  
Saisir votre adresse  
Saisir votre numéro de téléphone  
Saisir votre numéro de compte

Saisir nom de la banque  
Saisir le nom de votre conseiller  
Saisir l'adresse de la banque

A Saisir le lieu, le Saisir la date

### **Lettre recommandée avec accusé réception**

#### **Objet : Demande de transfert**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir transférer à Saisir le nom de la banque - Saisir l'adresse de votre nouvelle banque, le(s) produit(s) d'épargne suivant(s) :

- Saisir le nom du produit - exemple : « Plan épargne logement (PEL) » et son numéro,
- Saisir le nom du produit - exemple : « Compte épargne logement (CEL) » et son numéro.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signer ici

# DÉCOUVREZ AUSSI


MARS 2014 N° 30

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
COMPTÉ


Les 10 clés pour bien gérer mon compte en banque

 les clés de la banque

JANVIER 2014 N° 28

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
CRÉDIT

Le regroupement de crédits, la solution ?

 les clés de la banque

NOVEMBRE 2012 N° 26

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
CRÉDIT

Le coût d'un crédit

 les clés de la banque

MARS 2014 N° 3

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
DIFFICULTÉS

Comment régler un litige avec ma banque ?

 les clés de la banque

JUILLET 2014 N° 10

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
COMPTÉ

Bien clôturer mon compte

 les clés de la banque

JANVIER 2013 N° 23

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
PAIEMENT

Bien utiliser le prélèvement

 les clés de la banque


JUIN 2014 N° 8

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
CRÉDIT


Maîtriser son endettement

 les clés de la banque

AVRIL 2013 N° 9

 **LES MINI-GUIDES BANCAIRES**  
PAIEMENT

Bien utiliser le chèque

 les clés de la banque